

**TERRAMAR**  
**Dimanche 29 Mars 2026**  
**Cours Landrivon - Port de Bouc**

**Bulletin d'inscription**

Raison Sociale : .....

Nom - Prénom: .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

**►Objets ou produits exposés** (Joindre une ou plusieurs photos):

.....  
.....

**►Frais d'inscription:**

- **5€ le mètre linéaire**

-Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation

**►Emplacement (Extérieur):**

Dimension et montant : .....m x 5€ = .....€

- Besoins techniques à préciser (électricité, eau) : .....
- Possession d'un barnum  Non  Oui, dimensions : .....

**►Pièces à fournir obligatoirement (Photocopie) :**

- Justificatif du statut professionnel de moins de 3 mois (Commerçant, producteur, artisan, artiste, association)
- Justificatif d'assurance

Lire attentivement le règlement qui suit et faire précéder votre signature de la mention  
**« Lu et approuvé »** (*La signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation de facto de ce règlement*)

Signature

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 7 Mars 2026 à l'adresse suivante :

**OFFICE DE TOURISME**

Terramar

22 Bis Cours Landrivon - 13110 Port de Bouc

Tél : 04 42 06 27 28 - Fax : 04 42 45 04 49

Email : ot@portdebouc-tourisme.fr

# **EXTRAIT DU RÈGLEMENT « TERRAMAR » - PORT DE BOUC**

► **Exposants accueillis :** Commerçants, producteurs, artisans, artistes, écoles d'horticulture, associations

## ► **Conditions d'accueil**

- Les exposants proposeront leurs productions artisanales sur **le thème de la Terre et de la Mer** (Fleurs, plantes, poteries, céramiques, marines, nacres, produits du terroir...).
- **Le dossier d'inscription** devra comporter **le bulletin d'inscription signé, les pièces justificatives demandées, les photos des produits exposés ainsi que le règlement.** Ces éléments sont obligatoires et nécessaires afin de valider votre participation
- Un comité de sélection étudiera **les dossiers de candidature**, en privilégiant **la qualité, l'originalité des produits et l'harmonie avec le thème. Les produits artisanaux seront prioritaires.**
- **Un courrier de confirmation sera adressé aux exposants retenus.**

## ► **Frais de participation**

- **5€ le mètre linéaire**
- Les exposants doivent envoyer le bulletin d'inscription avant le 7 Mars 2026 accompagné du règlement (Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Office de Tourisme).
- **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation.
- Si pour une raison quelconque **les organisateurs sont contraints d'annuler le marché**, les exposants ne peuvent exercer aucun recours.

## ► **Emplacement**

- Mise à disposition d'un **emplacement extérieur de dimension libre**  
*(A préciser sur le bulletin d'inscription)*
- Les emplacements seront **attribués par la commission de sélection** qui tiendra compte du type d'activité de chaque exposant.
- Les organisateurs seront particulièrement attentifs à la décoration de l'espace mis à disposition des exposants et devront être prêts à 9h.

## ► **Horaires d'accueil**

- **Accueil des horticulteurs à partir de 6h.**
- **Accueil des exposants de la foire artisanale à partir de 7 h.**
- Après l'installation des stands, **aucun véhicule ne sera stationné sur le site**  
(Parking à proximité)
- **Accueil du public de 9h à 18h**
- Le démontage des stands s'effectuera le dimanche à partir de 18h

## ► **Matériel**

- **Les exposants utiliseront leur propre matériel d'exposition**  
(Tables, chaises, grilles, éclairage, rallonge...).  
Les exposants seront attentifs à apporter à leur stand **une décoration de qualité et appropriée au thème**
- **Les exposants devront prévoir leur éclairage individuel et les accessoires nécessaires aux branchements.** Des coffrets d'alimentation seront en place.  
Toute installation électrique doit être conforme à la législation en vigueur le jour de l'exposition.  
Toute infraction entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant.

## ► **Assurance**

Les exposants doivent être assurés pour tous les dommages pouvant être occasionnés par un tiers ou par eux-mêmes sur leur stand et sont donc responsable au regard de la loi de toute infraction commise.

**Les organisateurs déclinent toutes responsabilités** quant aux vols, détériorations et autres dommages de quelque nature que se soit.

**Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur**